



## **Règlement du jeu concours**

### **Article 1 : ORGANISATION du Jeu**

La société Librairie Coiffard

Ci-après dénommée «l'organisateur»

Organise un jeu, dans le cadre d'un partenariat avec Delpire éditeur.

Ci-après dénommé « le Jeu».

### **Article 2 : Objet du jeu**

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à répondre aux 10 questions relatives à la présentation de tirages photos en vitrine et en magasin du 7 septembre au 5 octobre 2019, et à remettre le bulletin de participation dans l'urne prévue à cette effet au Tome 1 de la librairie.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants ayant correctement répondu aux questions,

Ci après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

### **Article 3 : Date et durée**

Le Jeu se déroule du samedi 7 septembre au samedi 5 octobre inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### **Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation**

#### 4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Le bulletin de participation devra comporter les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse électronique, téléphone).

Le bulletin doit être déposé dans l'urne prévue à cet effet, au Tome 1 de la librairie Coiffard, 7 rue de la Fosse, 44000 Nantes.

#### 4-2 Validité de la participation

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Le tirage au sort sera effectué parmi les bulletins ayant les 10 bonnes réponses.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

### **Article 6 : Désignation des Lots**

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

1er prix : 1 pass pour Paris Photo avec prise en charge pour une personne d'une nuit d'hôtel et du transport Nantes-Paris en train (non substituable).

2<sup>nd</sup> prix : la collection complète *Des images et des mots* (Delpire éditeur)(non substituable)

3eme prix : le livre *Henri Cartier-Bresson Photographe* (Delpire éditeur)(non substituable)

### **Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants**

Les noms des gagnants seront annoncés lors de la soirée du 12 octobre autour de Delpire éditeur.

### **Article 8 : Remise ou retrait des Lots**

Delpire éditeur prendra contact avec le gagnant du premier prix pour les modalités de réception du lot.

Le deuxième et troisième prix seront à retirer à la librairie Coiffard. Les gagnants seront contactés par la librairie auparavant.

### **Article 9 : Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

### **Article 10 : Données nominatives**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur [contact@librairiecoiffard.fr](mailto:contact@librairiecoiffard.fr)

### **Article 11 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

### **Article 12 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

### **Article 13 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Librairie Coiffard, 7 rue de la Fosse, 44000 Nantes.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

### **Article 14 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à la librairie Coiffard, 7 rue de la Fosse, 44000 Nantes, et sur le site internet de la librairie : [librairiecoiffard.fr](http://librairiecoiffard.fr)

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à [contact@librairiecoiffard.fr](mailto:contact@librairiecoiffard.fr)